

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

□□□□□□□□oOo□□□□□□□□

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 45 délégués (43 titulaires – 2 suppléants)	Voix Pour : 45
Dont membres votants à voix délibérative : 45 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 27 mai 2025	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: , Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane,, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Boyot Jacques, Mr Guilleman Michel.

Membres absents excusés :

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoit, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent.

Membres absents:

Mr Alexandre David, Mr Branquard André, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mme Malet Madeleine.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Retrait des délibérations N°2025 02 08 classant l'USESA en référence à une strate démographique et N° 2025 02 10 portant création d'un emploi de DGS	N°2025 06 03
---	---------------------

Vu les dispositions des articles L.412-6 6° du code général de la fonction publique, 1er du décret n°88-546 et du 1er du décret n°87-1101, les syndicats mixtes peuvent créer des emplois de DGS sous réserve que leurs compétences, l'importance de leur budget, le nombre et la qualification des agents à encadrer permettent de les assimiler à des communes de plus de 10 000 habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250603-20250603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025
Publication : 10/06/2025

Certifié par le Président

Vu le recours gracieux de la sous-préfecture de Château-Thierry du 25 mars 2025 demandant à l'USESA de retirer les délibérations :

- N°20250208 assimilant l'USESA à un établissement de la strate des communes de plus de 10 000 habitants
- N°20250210 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Du fait que le champ de compétence de l'USESA n'est pas assez varié, que le budget de fonctionnement est en deçà de celui d'une commune de plus de 10 000 habitants et que l'effectif est insuffisant,

Après avoir pris connaissance des motifs de la demande de retrait des délibérations exposés en séance,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président décide, après en avoir délibéré, de :

-RETIRER les délibérations N°20250208 et N°20250210

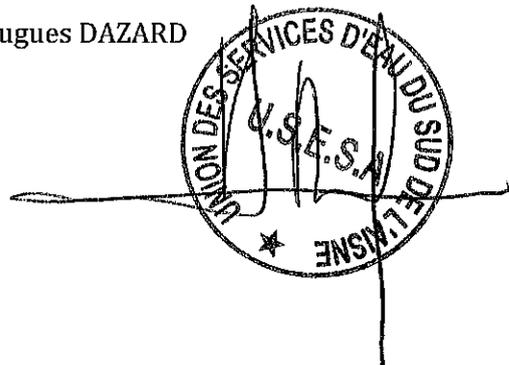
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique FREX

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250603-20250603-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025
Publication : 10/06/2025

Certifié par le Président